

1. Données d'identification du demandeur (responsable légal ou adulte de plus de 18 ans et de moins de 25 ans)

Nom et prénom :

N° du registre national :

Adresse :

.....

N° Tél :

Courriel :

Numéro Compte bancaire :

2. Compléter si le bénéficiaire est différent du demandeur (enfant – 18 ans)

Nom et prénom du bénéficiaire :

N° de registre national :

3. A compléter par le club ou l'association sportive

Article 7 du règlement : Si le bénéficiaire mentionné est rémunéré par le club et ne cotise donc pas à son activité, aucune prime ne pourra être attribuée.

Nom du club ou de l'association sportive :

Adresse du siège du club ou de l'association sportive :

.....

.....

N° Tél : Courriel :

Nom et prénom du responsable du club ou de l'association sportive :

Activité pratiquée par le bénéficiaire :

Coût de l'affiliation :€

Certifie que la personne bénéficiaire mentionnée ci-dessus est bien affiliée au club ou à l'association sportive pour la saison sportive 2025-2026 et a bien cotisé pour 3 mois minimum.

Article 5 du règlement : La cotisation doit être supérieure ou égale à la prime de 50 € et représenter au moins 3 mois d'affiliation au club ou à l'association sportive.

Date :/...../.....

Cachet du club ou de l'association sportive.

Signature du responsable du club ou de l'association sportive

4. Annexes à joindre obligatoirement :

1. Copie recto/verso du responsable légal (ou + de 18ans)

2. Copie recto/verso du bénéficiaire (si – de 18 ans)

3. Preuve de paiement, soit une copie du virement bancaire, soit un reçu signé du club ou de l'association sportive

5. Le demandeur déclare avoir pris connaissance du règlement relatif à la prime à l'exercice d'une activité physique durant l'année sportive 2025-2026.

Date :/...../.....

Signature du demandeur :

Article 6 du règlement : En cas de demande incomplète, il conviendra au demandeur de répondre dans les 15 jours calendrier à partir de la date de rappel qui lui sera envoyé, si ce délai n'est pas respecté, la demande sera proposée en refus au Collège communal.